



Rapport sur les Orientations

Budgétaires (ROB)

2022

Commune de La Chevrolière

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire, associant, dans un souci de transparence, l'ensemble des élus du Conseil municipal, à la réflexion financière.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Pour 2021, le Conseil municipal du jeudi 27 janvier 2022 examinera le R.O.B et se réunira le 24 mars 2022 pour voter le budget primitif 2022.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Afin de préparer ce débat, vous trouverez ci-joint un ensemble de données vous permettant :

- de prendre connaissance des dispositions et des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2022,
- de prendre connaissance des orientations de la loi de finances 2022,
- d'apprécier les évolutions financières constatées en 2021 et prévisionnelles pour 2022.

Pour rappel, la population communale était en 2019 de 5 782 habitants et la population DGF de 5 575 habitants.

Les chiffres présentés dans les différents tableaux depuis 2000 sont issus des données disponibles sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au lien suivant : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

A. *Le contexte international*

B. *Le contexte national*

- 1- Les prévisions macro-économiques du Projet de loi de Finances 2022 (PLF 2022) et les orientations pour le budget de l'État.
- 2- Les incidences du PLF 2022 pour les collectivités
 - a. Un partenariat renforcé
 - b. La réforme de la taxe d'habitation et refonte de la fiscalité locale
 - c. Les autres mesures du PLF 2022 concernant les communes
 - d. Les autres éléments de contexte.

C. *Le contexte local*

1. Evolution démographique de la population
2. Modifications de périmètres
3. Changement de mode de gestion : la Jeunesse
4. La Dématérialisation

II - LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNE

A. *L'analyse de la section de fonctionnement*

- L'analyse des dépenses de fonctionnement
- L'analyse des recettes de fonctionnement
- La situation de l'épargne
- La situation de la dette

B. *L'analyse de la section d'investissement*

- L'analyse des dépenses d'investissement
- L'analyse des recettes d'investissement

III - LES ORIENTATIONS 2022

A. *Les axes d'action 2022 de la commune*

B. *Hypothèse sur les recettes de fonctionnement*

C. *Hypothèse sur les dépenses de fonctionnement*

D. *Hypothèse des dépenses et recettes d'investissement 2022.*

IV- CONCLUSION

V - LEXIQUE

I - INTRODUCTION : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Le contexte international et national

1. Le contexte sanitaire en 2021 /réponses monétaires et budgétaires

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières. Le PIB mondial a chuté de 3,4%, les cours du pétrole ont diminué et le CAC 40 accuse une baisse de 7,14% en 2020. Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire. En effet, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont massivement et rapidement intervenus pour soutenir l'économie.

Sur le plan budgétaire, les politiques se sont focalisées d'abord sur le soutien à l'économie avant de favoriser la relance.

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'Etat a par exemple financé en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement. En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, l'Etat a mis en place un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts, les fameux Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Par la suite, les plans de relance ont pris le relais afin de financer de projets d'avenir qui répondent aux défis majeurs du 21ème siècle : l'écologie, la digitalisation ou encore l'économie durable. En France, le plan France Relance de 100 milliards d'euros doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards. En Europe, le plan de relance NextGenerationEU (NGEU) est « le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe ». Ce plan d'un montant total de 2 000 milliards d'euros doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-COVID-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente ».

Sur le plan monétaire, les banques centrales maintiennent leurs taux bas et développent leurs instruments de politique non conventionnelle afin de permettre aux acteurs (Etats, banques, entreprises, ménages) de s'endetter dans de bonnes conditions.

En Europe, la Banque centrale européenne a décidé en mars 2020 d'augmenter le montant de l'enveloppe de son programme d'assouplissement quantitatif, l'Asset Purchase Programme (APP) de 120 milliards d'euros. Ce programme vise à racheter sur le marché secondaire 20 milliards d'euros de titres d'Etats et d'entreprises chaque mois, afin de faciliter les conditions d'émission des émetteurs publics et privés.

1. Le contexte économique générale 2021 et 2022

Les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social.

En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage. En France, le pic de chômage a été atteint au quatrième trimestre 2020 à un niveau contenu de 9%, avant de retomber à 8% et de poursuivre depuis sa baisse. Cela a permis une reprise d'activité économique rapide dès la fin des mesures de confinement.

A l'inverse, aux Etats-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en oeuvre. Ainsi, au plus fort de la crise le taux de chômage aux Etats-Unis a été multiplié par quatre en atteignant les 14,7%, contre les 3,5% observés avant la crise, son plus bas niveau historique. La flexibilité

du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage pour atteindre le niveau de 4,8% en septembre 2021.

Du côté de la croissance économique, même si le PIB mondial a reculé de 3,4% l'an dernier, on observe que le rebond économique est important en 2021. Ce haut niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022. Cette année, les taux de croissance prévus par l'OCDE sont de l'ordre de 5,7% dans le monde, de 5,3% pour la Zone Euro, de 6% pour les Etats-Unis et de 8,5% pour la Chine.

La croissance économique a toutefois pesé sur la croissance des prix en zone euro. Malgré les politiques monétaires menées par la BCE et la FED visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation, cette dernière n'a pas été au rendez-vous de 2020. En zone Euro, elle a atteint 0,25% en 2020.

Par ailleurs depuis octobre 2020, cette tendance n'est plus réellement observée. Le cours du pétrole Brent ne cesse de grimper faisant mécaniquement s'envoler l'indice des prix à la consommation. Qui plus est, d'autres éléments conjoncturels poussent les prix à la hausse depuis la sortie des confinements : des difficultés de recrutement, des hausses de salaires, une désorganisation des chaînes d'approvisionnement, une pénurie de matières premières entraînant la hausse de leur prix. Au niveau des matières premières, l'impact du coût de pétrole se fait sentir directement à la pompe sur le prix du gazole.

Dans les dernières prévisions de l'OCDE de septembre 2021, les Etats-Unis devraient subir une inflation de 3,6% en 2021, de 3,1% en 2022, et la zone euro de 2,1% en 2021 et 1,9% en 2022.

Une hypothèse de forte reprise économique

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, le Produit intérieur brut (PIB) en volume s'est contracté de 7,9%, après une croissance de +2,3% en 2017, +1,9% en 2018 et +1,8% en 2019.

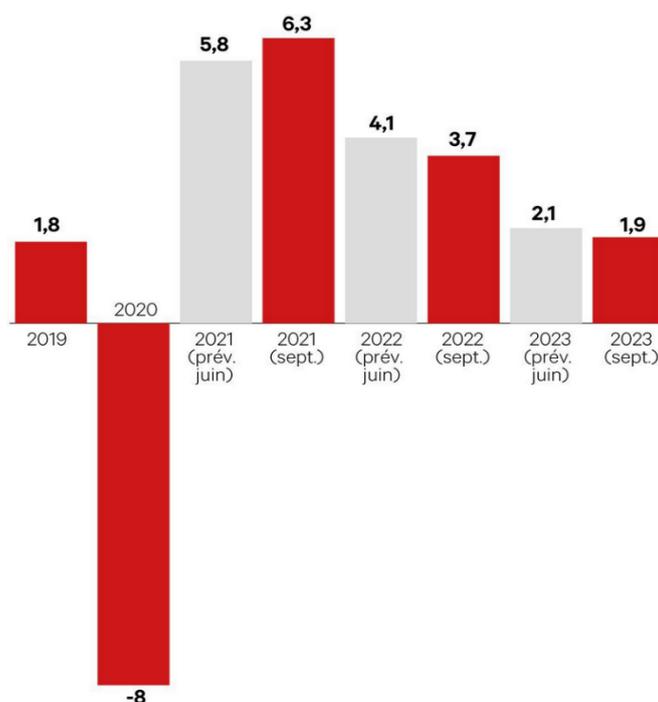
Cette récession est cependant inférieure à celle qui avait été prévue par le gouvernement dans le cadre de la précédente loi de finances (-11%).

En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait de 6,3% selon les projections de la Banque de France. Puis il pourrait atteindre 3,7 % en 2022 et 1,9 % en 2023.

Si ces prévisions se confirment, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

Les prévisions de croissance de la Banque de France

Variation annuelle du PIB, en %

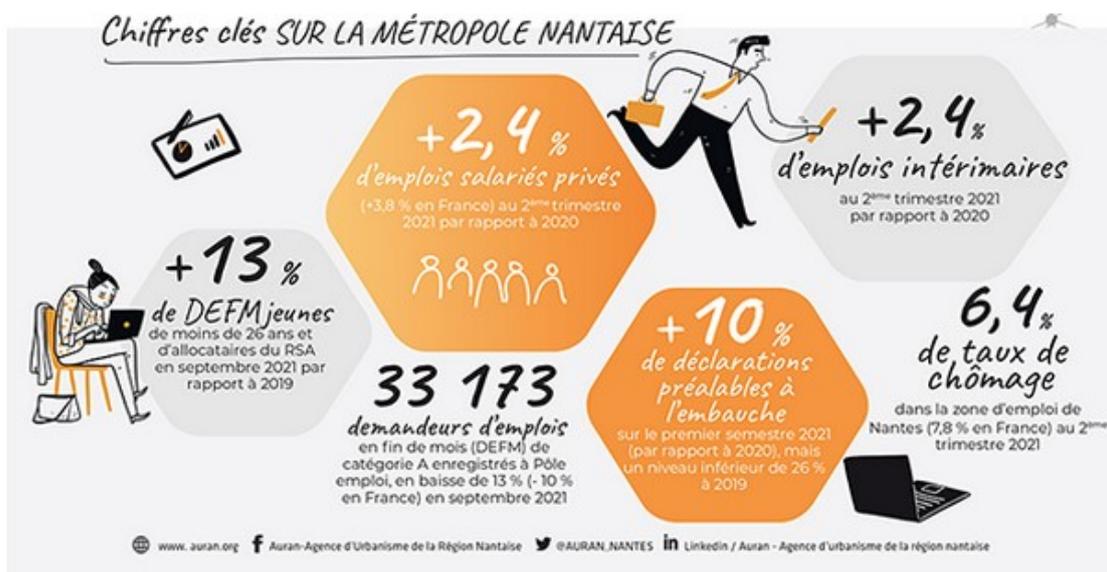


«LES ÉCHOS» / SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Depuis la levée des restrictions en mai-juin, l'activité a redémarré fortement. Les achats se sont accrus dans tous les secteurs : l'habillement, l'équipement de la maison, etc. La consommation des ménages a augmenté de 10 % suite au déconfinement, l'envie de consommer est permise car les revenus des Français ont été préservés. Grâce aux mesures de soutien (chômage partiel, aides ciblées, etc.), leur pouvoir d'achat a enregistré une légère hausse, de 0,4 point en 2020. L'Insee prévoit qu'il augmenterait de 1,8 % sur 3 l'ensemble de l'année 2021. De ce fait, après avoir grimpé à des niveaux record pendant les confinements, leur taux d'épargne devrait redescendre, autour de 15 % du revenu disponible brut. La consommation resterait soutenue et devrait dépasser de 1 % son niveau d'avant crise à la fin de l'année, tout comme l'investissement des entreprises. Toutefois, l'économie à la fin de 2021 ne sera pas la même qu'à fin 2019. Certains secteurs devraient rester durablement pénalisés par la baisse de la demande : l'aéronautique, le transport aérien, l'hébergement par exemple.

Le chômage semble refluer

L'emploi dépassait au deuxième trimestre 2021 son niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage similaire à son niveau d'avant crise sanitaire (8% au 2ème trimestre 2021), voire attendu encore en baisse d'ici la fin de l'année (à environ 7,6 % selon les dernières prévisions de l'Insee), **le ramenant alors à son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008**. Au 2e trimestre, l'emploi salarié a augmenté de 1,1% en France (hors Mayotte). L'Insee anticipe ainsi un rebond massif des créations d'emplois en 2021, avec 554 000 emplois salariés supplémentaires sur l'année, le marché du travail retrouverait alors son niveau d'avant-crise fin 2021, selon l'Insee, après plus de 300 000 destructions nettes en 2020. Le taux de chômage poursuivrait sa décrue engagée depuis le début de l'année et se situerait ainsi en décembre à un niveau légèrement inférieur à fin 2019, après pourtant une récession historique.



L'inflation rebondit en 2021 et resterait équivalente en 2022

L'inflation augmenterait en 2021 à +1,5 %, du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle serait stable à +1,5 % en 2022, la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel, en lien avec la reprise économique.

La prévision d'inflation pour 2022 est proche des dernières prévisions de la Banque de France.

Les coûts d'énergie et de carburant reprennent leur tendance haussière de ces dernières années. Les prix s'envolent sur le gaz naturel (+ 29 % sur le tarif réglementé depuis janvier 2019) et l'électricité (+12 % sur le tarif réglementé annoncé début 2022). Ces hausses ont conduit l'État à mettre en place un bouclier tarifaire en octobre 2021 à destination des ménages (indemnité inflation et gel des prix du gaz jusqu'en 2022). Les conséquences de ces évolutions, si elles se poursuivent à long terme, sont également structurantes pour les industriels les plus consommateurs d'énergie, quelle que soit leur capacité à se couvrir contre le risque de variation des prix.

Les produits agricoles, métaux, bois : les prix flambent et les délais s'allongent.

Les transports maritimes : des containers qui valent de l'or

Le premier semestre 2021 est également marqué par la pénurie mondiale de semi-conducteurs (matériau conducteur de courant électrique) qui sont utilisés pour produire des puces électroniques équipant nombre d'appareils du quotidien (voitures, avions, électroménager, smartphones, ordinateurs, objets connectés, montres, jouets...).

Les comptes publics particulièrement dégradés

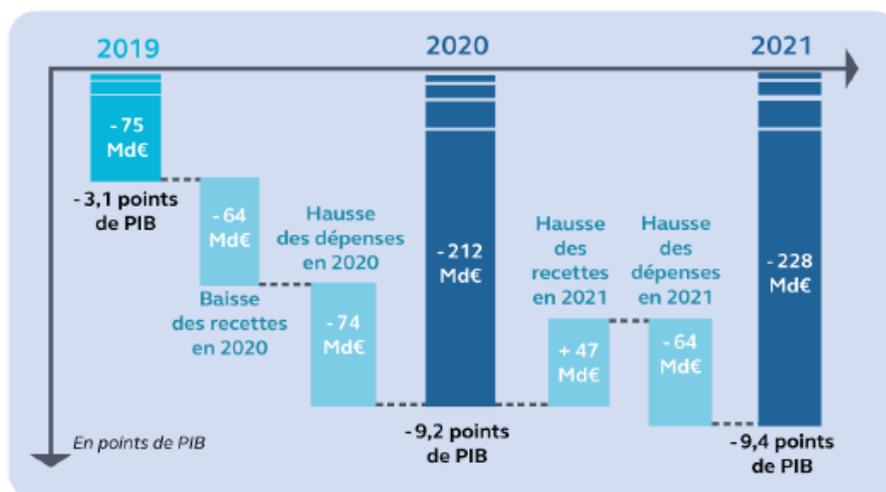
Anticipé à 11,3% du PIB dans la loi de finance 2021, le déficit est moins élevé que prévu. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros (+ 135 Md€ par rapport à 2019) soit 9,1% du PIB. En points de PIB, le déficit public dépasserait les 10% en 2020 et resterait très élevé en 2021 (6,7%).

Le poids des administrations publiques locales (APUL) dans le déficit public reste limité. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'État qui enregistrent une progression particulièrement importante du déficit. Les comptes de l'État ont été plus fortement impactés par la crise en raison de la baisse des recettes de fonctionnement couplée à une progression dans les mêmes proportions des dépenses de fonctionnement liées au soutien massif à l'activité.

La **dette publique** aura augmenté de 275 milliards d'euros en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'État et de la Sécurité sociale font apparaître une forte augmentation de l'endettement.

Le **déficit public** diminuerait à 8,4% du PIB en 2021 et 4,8% en 2022 en raison du rebond de l'économie et de la réduction progressive des mesures exceptionnelles de soutien. Il resterait encore élevé avec 124,5 Md€ en 2022. L'endettement public resterait également très élevé. Le redressement des comptes devra se poursuivre post 2022.

**Graphique n° 16 : déficit public en 2019, 2020 et 2021
(en Md€ et % du PIB)**



Sources : Insee et PLFR 1 pour 2021

Des taux d'intérêts encore bas

La Banque Centrale Européenne indique que « son objectif est bien de conserver des conditions de financement favorables ». Elle a décidé en septembre de réduire légèrement ses achats de dettes menés dans le cadre de son programme d'urgence pandémie (PEPP) lancé au début de la crise sanitaire (avec une enveloppe de 1 850 milliards de dollars), destinée à garantir des taux d'intérêt bas pour soutenir la relance de l'activité avec la sortie de la pandémie de Covid-19. Les taux directeurs à court terme de la BCE, au plus bas depuis septembre 2019, vont encore rester « à leurs niveaux actuels ou plus bas ».

Ces niveaux des taux, qui restent bas, sont propices à la réalisation d'emprunts dans d'encore bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales.

4. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2022

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités, contrairement aux précédents (PLF 2020 : suppression de la TH ou PLF 2021)

La mesure phare du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 est la réforme des indicateurs financiers.

Réforme des indicateurs financiers

Contrairement aux déclarations faites en juin dernier, le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme à minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Le rôle de ces indicateurs est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales qui ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal...).

A partir de 2022 sont intégrés dans le calcul de ces indicateurs le produit lié à la perception des droits de mutation (qui sera calculé en référence à la moyenne des recettes perçues sur les trois dernières années) ainsi que celui lié à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En conséquence les collectivités percevant des droits de mutation supérieurs à la moyenne et ayant instauré la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourraient être considérées comme les perdantes de cette réforme.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2022, présenté en conseil des ministres le 22 septembre 2021, prévoit une augmentation de la dépense publique de l'ordre de 11 milliards d'euros. Mais pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes, la période étant peu propice aux réformes structurantes pour les collectivités.

Le PLF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021. Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Stabilité des dotations

Le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. La Loi de Finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, **dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.**

Soutien à l'investissement local

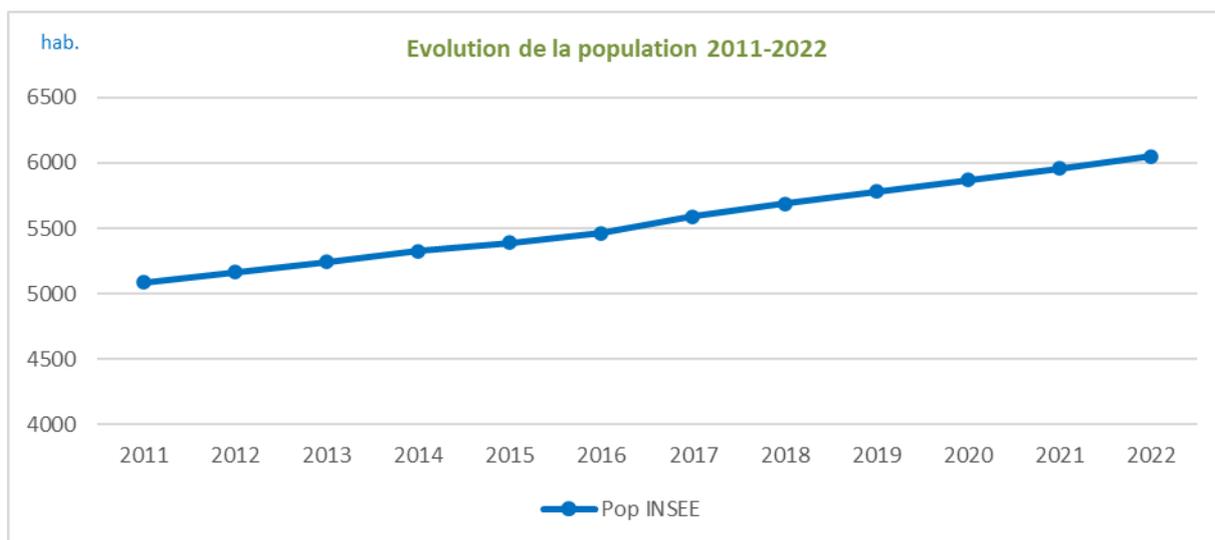
Pour soutenir l'investissement local, dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions au titre de la DSIL et 100 millions pour la dotation rénovation thermique et pour la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance. Le budget 2022 acte aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre, dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros.

Le budget entérine l'abondement de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

B. Le contexte local

Avant d'évoquer l'évolution des principaux indicateurs financiers (épargne, endettement), il convient d'identifier les éléments qui produisent des effets directs ou indirects sur le budget : la croissance démographique, les modifications de périmètres, les modes de gestion des services.

1. Evolution démographique de la population



ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pop INSEE	5088	5164	5241	5326	5391	5464	5589	5688	5782	5870	5959	6048
Pop DGF	5035	5059	5109	5179	5256	5330	5417	5484	5575	5663	5752	5841
Evolution Valeur	71	76	77	85	65	73	125	99	94	88	89	89
Evolution %	1,40%	1,47%	1,47%	1,60%	1,21%	1,34%	2,24%	1,74%	1,63%	1,50%	1,50%	1,50%

Evolution 2011-2021 : 17,08%

Moyenne : 1,51% sur 10 ans

Compte tenu de l'augmentation du nombre de logements en 2020 et 2021, une nouvelle hausse devrait être constatée. Cette évolution produit des effets sur celle des recettes de la ville (bases d'imposition, volume des recettes tarifaires et dotation forfaitaire). Elle doit être anticipée et prise en compte dans l'évaluation des besoins en termes d'équipements et de services.

2. Modifications de périmètres

En 2022, pas de modification du périmètre, il ne reste plus qu'un budget annexe « ZAC ».

3. Changement de mode de gestion.

Actuellement, la commune gère en régie un multi-accueil de 16 places. Pour compléter l'offre d'accueil pour les enfants chevroliens, la commune achète 18 berceaux à la Crèche Armor pour un coût annuel de 138 600€/an. Le marché de fourniture de places de crèche se termine en juillet et septembre 2022. Suite à la construction du pôle enfance, l'îlot mômes, la capacité d'accueil du multi-accueil peut atteindre 30 places. Après étude des coûts de revient, la municipalité fait le choix d'ouvrir en régie les 14 places complémentaires du multi-accueil.

4. La dématérialisation

La dématérialisation va encore progresser en 2022 notamment dans le domaine de l'urbanisme.

5. Les impacts de la crise sanitaire sur les équilibres financiers de notre commune 2021-2022

La crise sanitaire a, à nouveau, fortement impacté les équilibres financiers de la commune en 2021, avec, comme en 2020, des impacts qui ont été de deux ordres :

- des **impacts mécaniques** : une baisse d'un certain nombre de recettes, qu'elles soient tarifaires (lorsque les services n'ont pas pu être rendus) ou fiscales (droit de mutation), et également une hausse de certaines dépenses pour permettre au service public de faire face à la situation, et une baisse d'autres dépenses, certains projets étant repoussés et/ou annulés.
- des **impacts volontaristes** : notre collectivité a mis en place des mesures d'accompagnement pour aider le territoire et ses habitants à faire face à la crise. Ces mesures ont pour conséquences des recettes en moins (souvent liés à des gratuités), ou des dépenses en plus (pour acheter des masques ou soutenir la relance économique par exemple).

L'ensemble de ces éléments vient nourrir les perspectives financières, permettant d'établir la stratégie, ainsi que la détermination des enveloppes pluriannuelles finançables en investissement, objets du présent débat d'orientations budgétaires.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNE

A. L'analyse de la section de fonctionnement

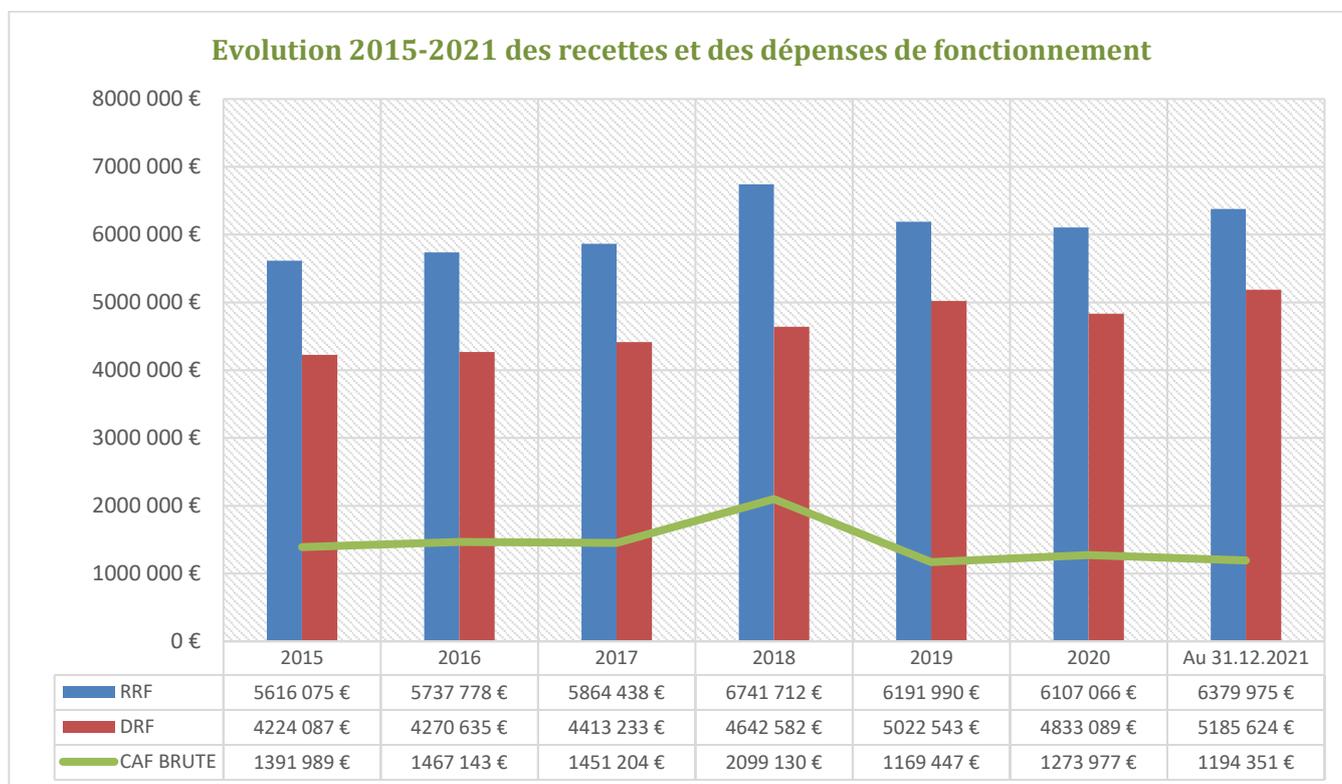
La section de fonctionnement est marquée par une baisse des recettes en 2019 et 2020 (-1,37%) mais une reprise en 2021 (+4,47%). Concernant les dépenses, après une baisse en 2020, 2021 est marqué par une reprise (+7,29%).

Il faut préciser que 2020 est marqué par l'impact de la crise sanitaire et économique.

Sur la période 2015-2021, en moyenne le rythme d'évolution des dépenses est devenu légèrement supérieur à celui des recettes. Il a fallu adapter les services à l'évolution de la population sans pour autant bénéficier encore des recettes fiscales des nouvelles constructions dont l'impact commence à se mesurer en 2020 (+5,20%) et se poursuivra sur les années à venir. Néanmoins, il faudra à l'avenir contenir cette progression des dépenses pour maintenir une marge d'autofinancement suffisante. En 2021, la CAF Brut, représentait 208 euros par habitant alors que la moyenne de la strate par habitant était de 220 euros.

Le contexte économique national en 2021, encore impacté par la crise sanitaire, invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une augmentation modérée des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- Diminution des recettes (notamment les produits des services) ;
- Augmentation des charges de fonctionnement (Achat de produits, d'équipement ou de services liés à la crise sanitaire) ;
- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination ...) ;
- Une baisse des concours financiers de l'État et des partenaires.



RRF 2018 et CAF BRUTE 2018 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2018 (vente de terrain ZAC Laiterie) de 958 675 €.

Evolution 2015-2021 des recettes et des dépenses de fonctionnement - Hors recette exceptionnelle de 2018



▪ L'analyse des dépenses de fonctionnement

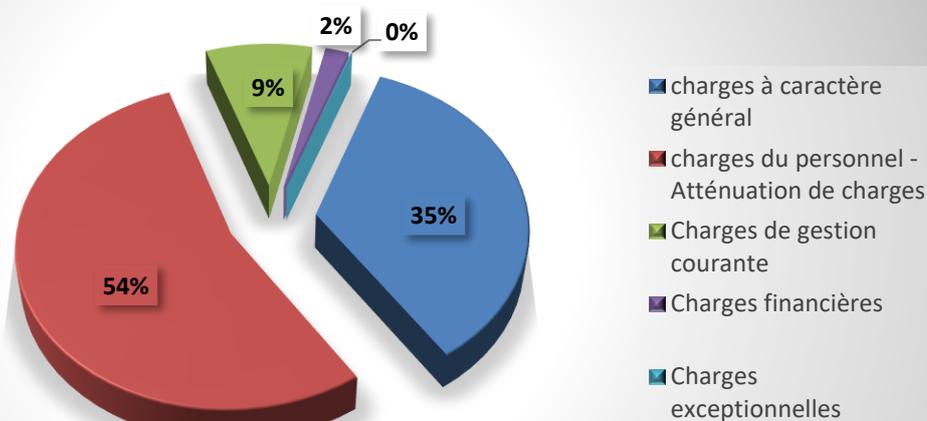
Des charges de fonctionnement en évolution pour faire face à l'évolution de la population et des services associés et de la crise sanitaire. Mais une augmentation maîtrisée des charges : en moyenne + 3,51 % par an entre 2015 et 2020. Ainsi en 2021, le poids des charges représentait 902 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant était de 1 014 euros.

En 2021, la crise sanitaire a eu un moindre impact sur les dépenses de fonctionnement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DRF €	4 224 087	4 270 635	4 413 233	4 642 582	5 022 543	4 833 089	5 185 624
Evolution	3,23%	1,10%	3,34%	5,20%	8,18%	-4,49%	7,29%

Estimation

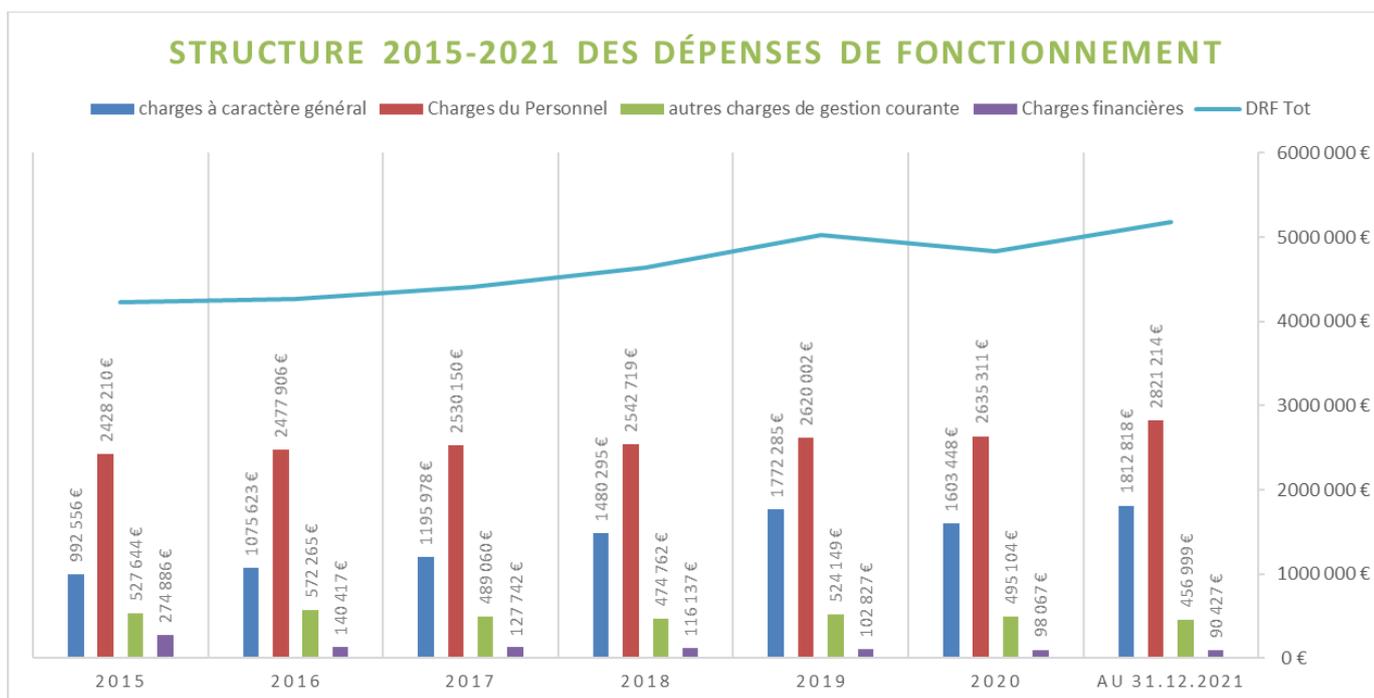
La structure des dépenses réelle de fonctionnement au 31.12.2021



Atténuation de charges : 12 876 €

Dépenses réelles de fonctionnement		Estimation 2021	Part des Dép. fonct.
Charges à caractère général	011	1 812 818 €	35,05 %
Charges de personnel (- atténuation de charges)	012	2 808 337 €	54,29 %
Charges de gestion courante	65	456 999 €	8,83 %
Charges financières	66	90 427 €	1,94 %
Charges exceptionnelles	67	4 166 €	0,08 %
Total		5 172 747 €* 	

*Hors Atténuation de charge : 12 876 €



Pourcentage d'évolution des différents postes de dépenses

	charges à caractère général	Charges du Personnel	autres charges de gestion courante	Charge financières	DRF Tot
2015	-1,57%	1,36%	0,92%	67,44%	3,23%
2016	8,37%	2,05%	8,46%	-48,92%	1,10%
2017	11,19%	2,11%	-14,54%	-9,03%	3,34%
2018	23,77%	0,50%	-2,92%	-9,08%	5,20%
2019	19,73%	3,04%	10,40%	-11,46%	8,18%
2020	-9,53%	0,58%	-5,54%	-4,63%	-3,77%
2021	13,06%	7,05%	-7,70%	-7,79%	7,29%
Moyenne 2015-2021	9,29%	2,38%	-1,56%	-3,35%	3,51%

Les charges de personnel (012)

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus de professionnalisation et d'optimisation de ses ressources humaines tout en maintenant un service public de qualité.

La masse salariale a ainsi connu ces dernières années une évolution maîtrisée, malgré des mesures nationales coûteuses. Cette tendance est à mettre en relation avec l'évolution des effectifs au travers de réorganisation des services, de professionnalisation des agents, de mise en place d'outil et de nouveaux modes de gestion avec l'objectif d'allier optimisation, performance et bien-être au travail.

Les charges de personnel évoluent régulièrement, notamment sous l'effet mécanique du Glissement Vieillesse Technique (GVT), la GIPA, la revalorisation du RIFSEEP, les cotisations patronales et de la hausse des caisses de retraite CNRACL (pour rappel : la progression de la composante prix des dépenses de personnel est d'environ 2%).

Pour la commune de La Chevrolière, on note depuis 7 ans (2015-2021) une évolution moyenne des charges de fonctionnement de + 3,51 % par an, ce qui traduit une volonté de maîtriser ce poste budgétaire. Et notamment le poste principal en volume : charges du personnel qui évoluent sur les 7 dernières années en moyenne de 2,38% par an. Pour la commune, un taux de charges de personnel à 54,29% en 2021 (57,48% en 2015), ce qui traduit le volume des services publics offerts aux Chevrolins, en partie assurée en régie directe. La moyenne de la strate se situe autour de 57,98%.

En 2021, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur les charges de personnels.

Charges à caractère général (011)

Elles se répartissent en achats, entretien et réparation, services extérieurs, etc.

Pour la commune, les charges à caractère général qui représentent 34,96% des dépenses de fonctionnement en 2021. Pour un montant de 1 812 818 € en 2021. Ce chapitre marque une augmentation sur les exercices 2015-2019 mais une nette diminution en 2020. L'augmentation était due, premièrement, à une augmentation des achats : énergie, combustible, carburants, alimentation pour environ 100 000 €. Puis à l'externalisation de certaines prestations (entretien des espaces verts) à hauteur de 82 000 €.

Sur la période 2015-2021, l'augmentation moyenne est de 9,29%.

En 2021, on retrouve le niveau d'activité d'avant crise sanitaire (de 2019) et donc le niveau de dépenses.

Autres charges de gestion courante (65)

Il s'agit des subventions au budget annexe (CCAS...) et aux associations.

Pour la commune, un taux de charges de gestion courante représente 8,83% des dépenses de fonctionnement en 2021. Pour un montant de 456 999€ en 2021.

En diminution pour 2021 (-7,70%) et 2020 (-5,54%)

Sur la période 2015-2021, la diminution moyenne est de -1,56%.

En 2021, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur les charges de gestion courante.

Charges financières (66)

Le taux de charges de gestion financière représente 1,94% des dépenses de fonctionnement en 2021.

Ce chapitre est marqué par une diminution constante depuis 2016.

Sur la période 2015-2021, la diminution moyenne est de -3,35%.

▪ L'analyse des recettes de fonctionnement

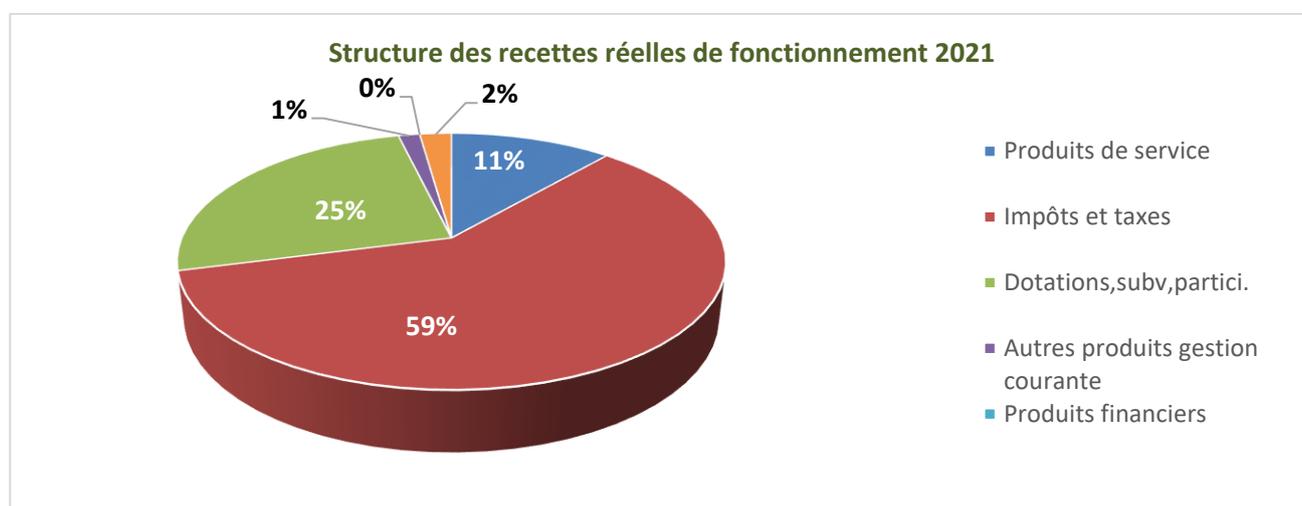
Les recettes de fonctionnement ont connu globalement une augmentation entre 2015 et 2019 (+2,38% par an en moyenne). Cependant, après analyse des recettes rectifiées (hors recettes exceptionnelles) on constate la tendance suivante : une augmentation constante entre 2014-2018 ; en 2019, les recettes sont à la hausse (+5,47%), pour subir un coup d'arrêt en 2020. **Ce coup d'arrêt est dû essentiellement à la crise sanitaire du Covid 19 (-1,37% en 2020)**. En effet, la fermeture des services à la population n'a pas pu générer les recettes attendues. En 2021, les recettes repartent à la hausse.

Au demeurant, la situation reste saine, puisqu'en 2020, les produits de fonctionnement représentaient 1 073 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant était de 1 159 euros.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RRF €	5 616 075€	5 737 778€	5 864 438€	6 741 712€*	6 191 990€	6 107 066€	6 379 975€
Evolution	2,41 %	2,17%	2,21%	14,96%	-8,15%	- 1,37%	4,47%

Estimation

* RRF 2018 : Il faut tenir compte d'une recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.



Les dotations (74)

En 2021, les dotations (dont la DGF) représentent 21,36 % des recettes réelles de fonctionnement soit 1 289 873 €. L'augmentation des dotations s'explique par l'apparition d'une nouvelle dotation (358 834€ en 2021) venant compenser, suite à la suppression de la taxe d'habitation, une diminution de la fiscalité locale directe (-228 651 € en 2021)

Il faut noter que ces dotations sont calculées sur une population inférieure de 8% par rapport à la population INSEE, elle-même minorée par rapport à la réalité.

Après une baisse des dotations forfaitaires de la DGF sur 2015/2017, on observe une stagnation en 2018 et 2019. Cependant, en perte cumulée, cela représente un manque à gagner pour la commune de 1 796 732 €.

En 2021, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur ces recettes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF €	667 347	564 532	515 379	517 001	519 015	522 199	526 296
Evolution	-12,79%	- 15,79 %	- 8,71 %	0,31%	0,39%	0,60%	0,80%
Perte cumulée	-131 853	-234 668	-283 821	-282 199	- 280 185	- 276 291	- 272 904

Estimation

-1 796 732 €

Les participations divers (74)

L'augmentation de la fréquentation dans les services du pôle Familles engendre une augmentation de la participation de la CAF au titre du contrat enfance et des prestations de services. En 2019, la participation est de 292 289 € (+42%), 300 922 en 2020 (+3%) et 259 900 en 2021.

En 2021, la crise sanitaire et la fermeture des services n'a pas eu d'impact majeur sur ces recettes.

Les produits des services (70)

Les produits des services évoluent favorablement et de manière régulière. Les tarifs évoluent en moyenne de 2% par an. Le nombre d'utilisateurs augmente régulièrement notamment dans les services du pôle Familles. Exemple du restaurant scolaire : en 2021 : 718 repas/jour, en 2019 : 618 repas/jour. En 2020, la crise sanitaire et la fermeture des services a eu un impact majeur sur ces recettes, qui subissent une forte baisse (-23,19%). Cela représente un manque à gagner de 166 452 € pour 2020.

Les produits des services s'élèvent à 724 153 € en 2021 (+31,32%)

Les produits des services représentent pour 2021, 11,89 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services €	554 885	576 452	615 760	682 621	700 201	551 439	724 153
Evolution	7,34%	3,88 %	4,62%	10,86%	2,58%	-24,72%	+ 31,32%
Hausse Moy. Des tarifs	+2%	+2%	+ 2%	+ 2%	+2%	+2%	+2%

Estimation

2018 : Sur 682 621 € dont 538 000 € (79%) = Participation du pôle enfance, jeunesse et restaurant scolaire.

Les droits de mutation (73)

Les droits de mutation évoluent favorablement mais de manière irrégulière. Après une baisse en 2016, les droits de mutation connaissent une très forte hausse en 2017, 2019 et 2021. Ils s'élèvent à 269 224 € en 2020 et 297 452€ en 2021. Soit 4,93 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2020, la crise sanitaire, moins propice au projet de construction des ménages, a eu un impact sur ces recettes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Droit de mutation	196 673	163 827	279 370	273 279	332 011	269 224	297 452
Evolution	22,49%	- 16,70%	62,28%	- 4,93%	21,49%	-19,09%	+11,07%

Estimation

La fiscalité intercommunale (73)

18,18% des recettes réelles de fonctionnement proviennent de la fiscalité reversée par la Communauté de communes de Grand Lieu (1 097 637 € versés en 2021).

Au travers de l'attribution de compensation, la dotation de solidarité et le FPIC.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Attribution de compensation	590 801	590 801	496 811	496 811	496 811	496 811	496 811
Dotation de solidarité	498 488	470 888	470 888	470 888	470 888	431 651	452 776
FNGIR	18 814	18 814	18 814	18 794	18 794	18 808	18 808
FPIC	98 182	121 762	116 755	116 768	116 768	124 574	129 242
Total	1 206 285 €	1 202 265 €	1 103 268 €	1 103 261€	1 103 261€	1 111 080€	1 097 637€
	0,21%	-0,33%	-8,23%	0,0%	0,0%	0,64%	-1,21%

Estimation

La fiscalité directe locale (73)

Les produits de la fiscalité depuis 2011 évoluent favorablement et de manière régulière.

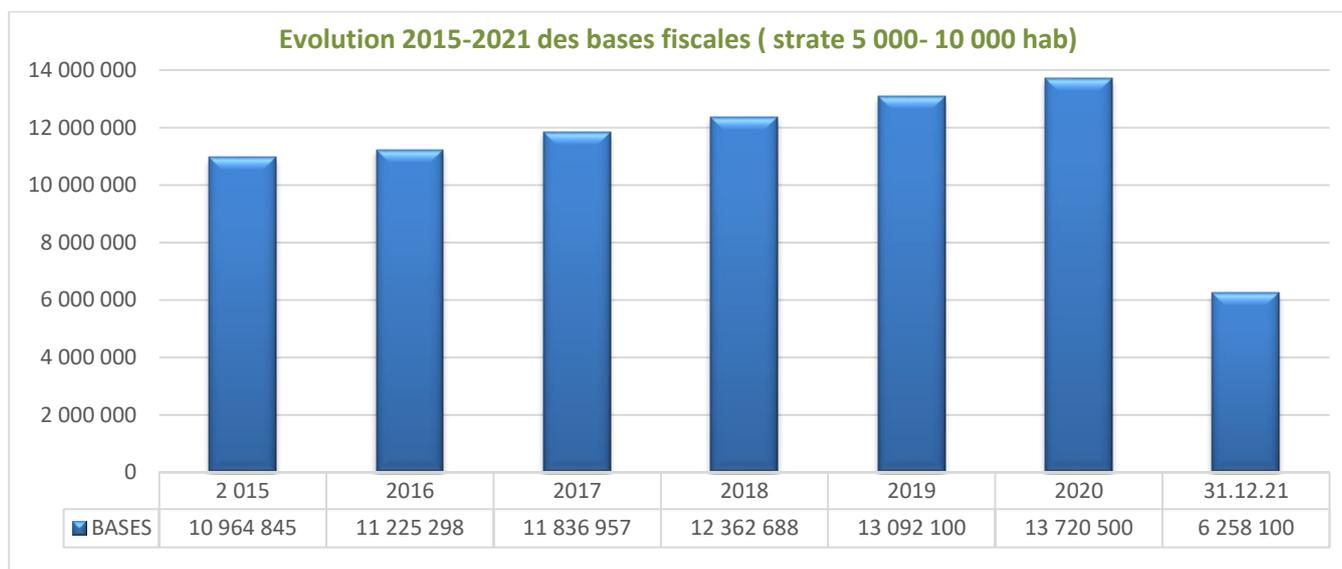
Ils s'élèvent à 2 368 786 € en 2021. Soit 39,23 % des recettes réelles de fonctionnement.

La baisse s'explique par la suppression de la taxe d'habitation, qui est en partie compensée par l'augmentation du taux de taxe Foncière (la part départementale est redonnée aux communes) et par une dotation de compensation.

Nous pouvons déplorer que cette réforme ait pour effet, dans l'avenir, de réduire l'impact de la dynamique des bases fiscales et donc réduit l'autonomie des communes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit des Contrib. directes	2 061 500	2 292 174	2 234 565	2 348 609	2 501 859	2 579 637	2 368 786
Evolution	4,22%	11,19%	-2,51%	5,10%	5,20%	5,06%	-8,74%

Estimation

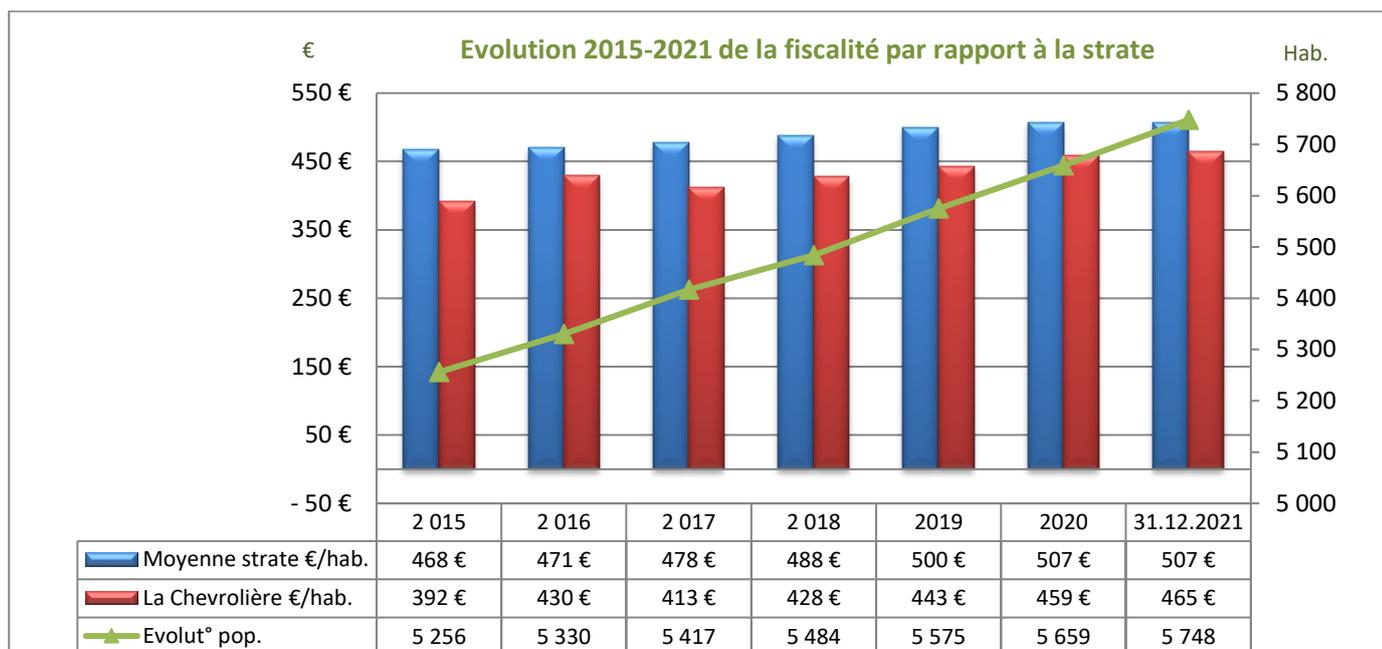


2021 - Diminution des bases suite à la suppression de la TH. La perte du produit fait l'objet d'une compensation par une dotation de compensation.

L'augmentation du produit fiscal est essentiellement due à la croissance dynamique des bases fiscales sur la commune car les taux sur les bases nettes n'ont pas connu de hausse depuis 2011. L'évolution 2014-2020 des bases fiscales est de 35,29 % (soit 5,04% en moyenne par an).

Les taux de fiscalité pour La Chevrolière sont dans la moyenne de ceux observés dans la strate.

		2020									
	La Chevrolière	Moy. de la strate		St Phil.	PSM	Geneston	Montbert	St Colomban	St lumine	La Limousinière	Le Bignon
	2011-2021										
Hab	5484	3500-5000	5000-10000	8958	5781	3686	3117	3310	2094	2411	3695
TH	17,76%	14,27%	15,22%	20,25%	21,90%	21,07%	18,50%	22,91%	18,38%	18,13%	12,50%
TFB	18,93%	18,97%	20,88%	22,87%	30,41%	17,05%	18,50%	19,07%	18,43%	16,80%	12,50%
TFNB	50,02%	48,55%	52,19%	66,91%	80,62%	54,08%	51,17%	56,99%	60,78%	50,65%	40,00%



Sur la période 2015-2021, le poids de la fiscalité de La Chevrolière est inférieur à la moyenne de la strate. Ainsi en 2021, il représente 465 €/ habitant à La Chevrolière contre 507€ pour la moyenne de la strate. Aux vues de ces éléments, la commune conserve des marges de manœuvre en matière de fiscalité par rapport aux communes de la même strate, ce qui traduit une économie fiscale annuelle pour les contribuables Chevrolins.

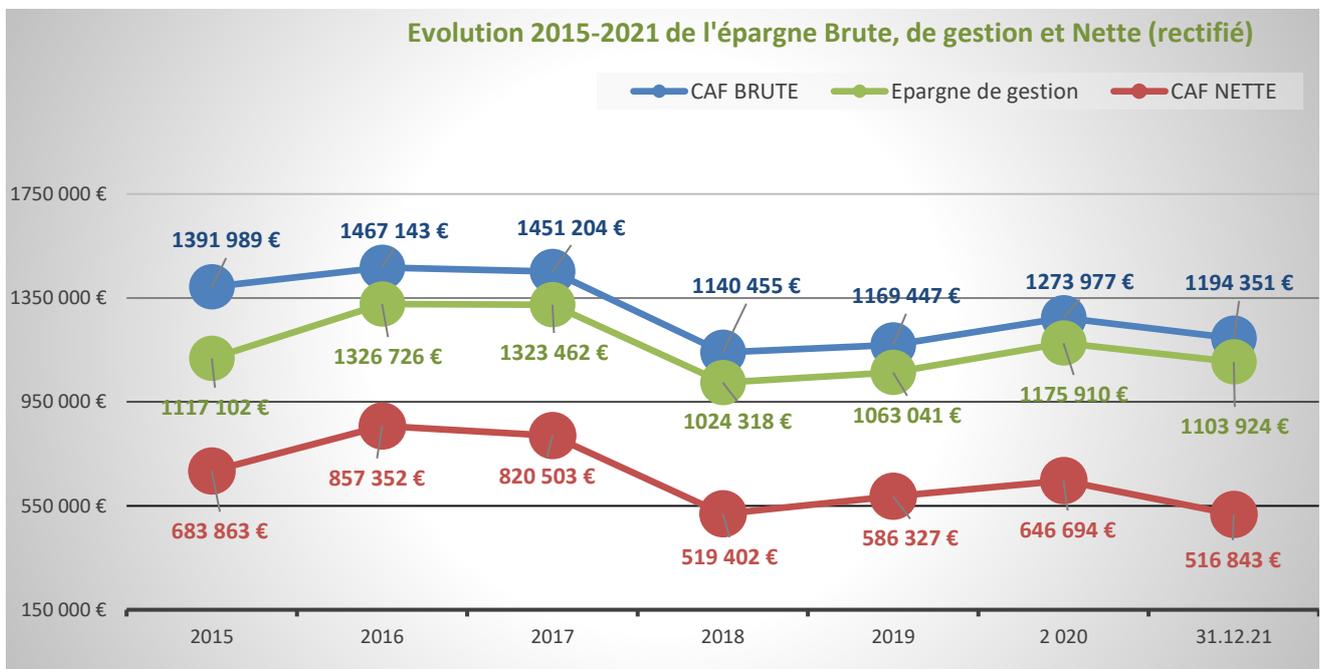
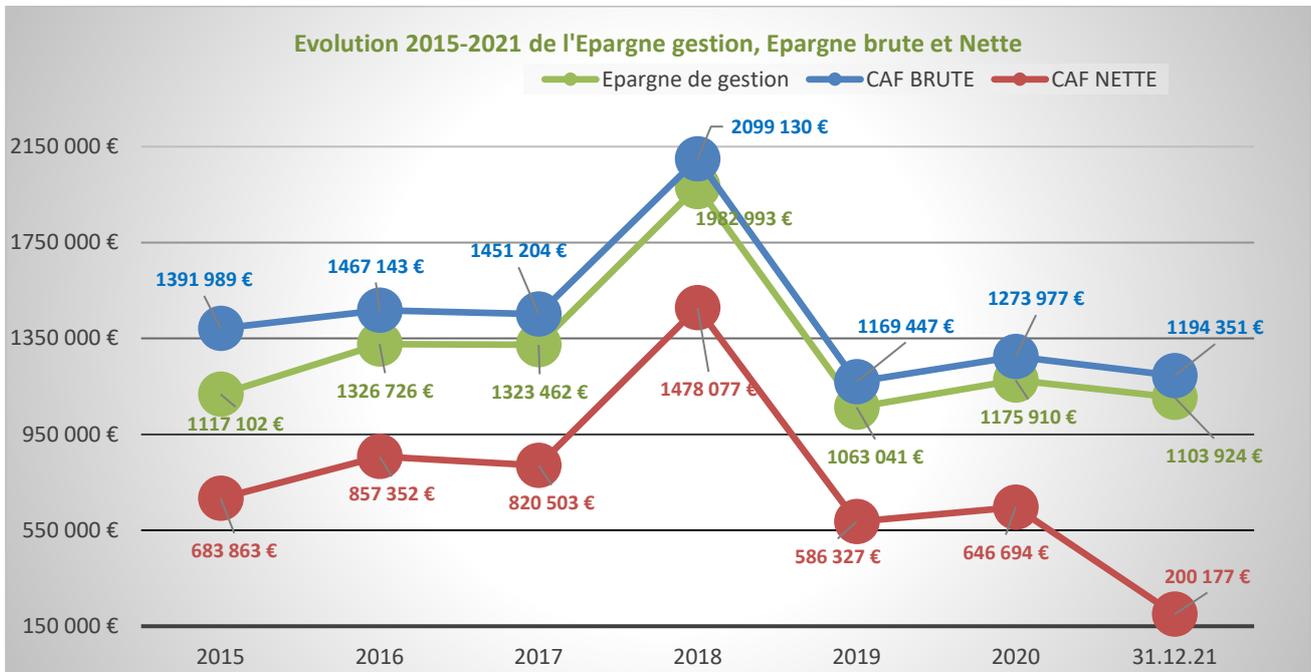
■ La situation de l'épargne

Pour rappel, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

Le **taux d'épargne brut**, indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est de 18,21 % en 2021. *Le seuil d'alerte se situe en dessous de 20 %.*

L'**épargne nette** en 2021 est d'environ 200K€ soit 3,21%. Une épargne nette moyenne sur la période de 12,88 % par an entre 2015 et 2021. *Le seuil d'alerte se situant en dessous de 10 %.*

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive reste prioritaire et conditionné par une maîtrise rigoureuse des dépenses communales. Cette situation permettra des marges de manœuvre en termes d'endettement.



Rectification de la RRF 2018 sans la recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.

Rectification de la CAF Nette 2021, sans l'impact du remboursement anticipé d'un emprunt de 316 666€ (renégociation).

Même si en 2021, on observe, une légère baisse de la CAF brute (-79 626€) ; il faut noter que ces dernières années, la CAF brut et l'épargne de gestion se maintiennent globalement au-dessus d'1M€, il n'y a pas d'effet ciseaux marquant (dépenses de fonctionnement qui augmenteraient beaucoup plus vite que les recettes). Ce constat, laisse entrevoir que le niveau de service apporté à la population est à un niveau d'équilibre et il est maîtrisé. Il faudra maintenir cette tendance.

Par contre, en 2021 on assiste à une forte baisse de la CAF nette, dû notamment au remboursement anticipé d'un emprunt renégocié (316 666€). Cela traduit la politique d'investissement de la commune en 2021.

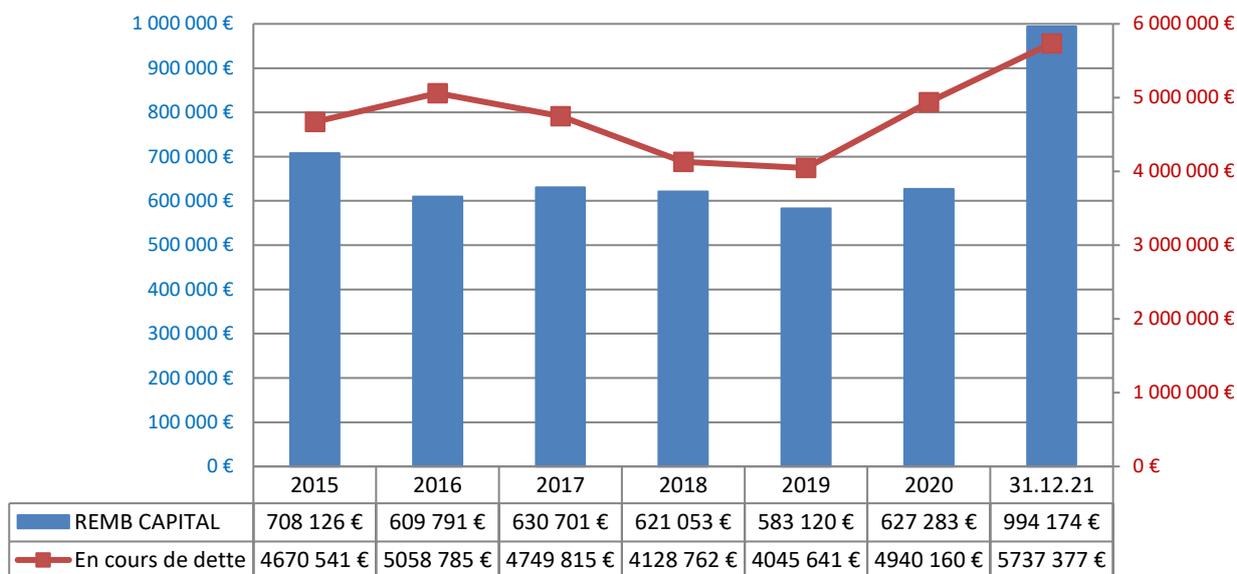
■ La situation de la dette

Encours de dette en 2020 : 4,95 M€ et estimé à 5,37 M€ pour 2021.

Montant du capital remboursé en 2021 passe à 994 174€ au lieu de 627 081 euros en 2020, mais il comprend le paiement anticipé d'un emprunt renégrécié (316 666€)

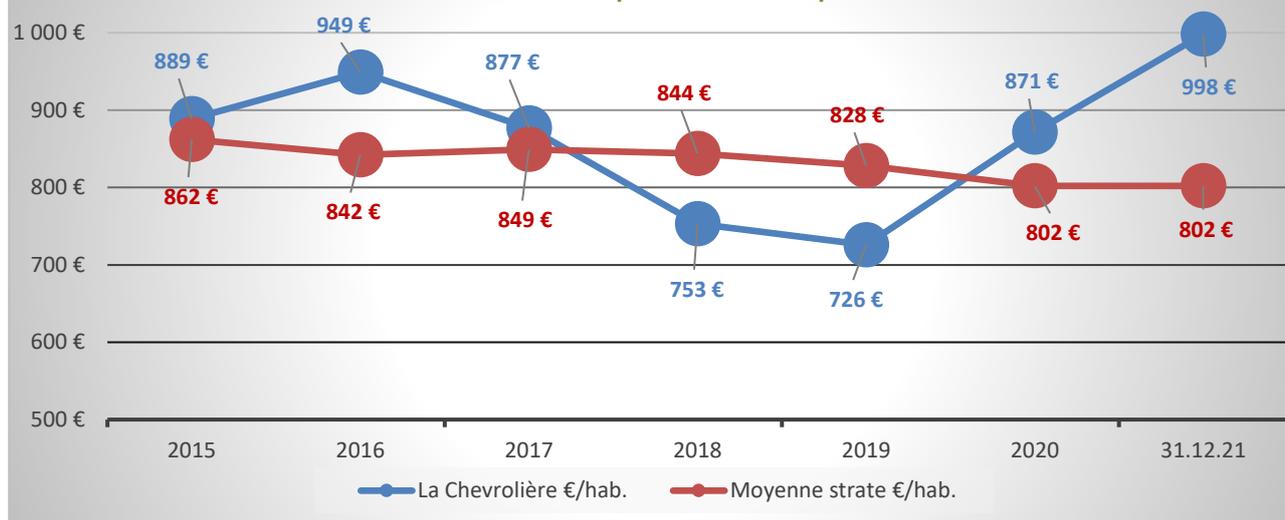
L'encours de dette par habitant (871 € en 2020) est supérieur à la moyenne observée dans les communes de même taille (802 €/hab.).

Evolution 2015-2021 de l'encours de la dette et du remboursement du capital



En 2021, remboursement anticipé d'un emprunt (316 666€) suite à renégociation // Remboursement rectifié : 677 508€

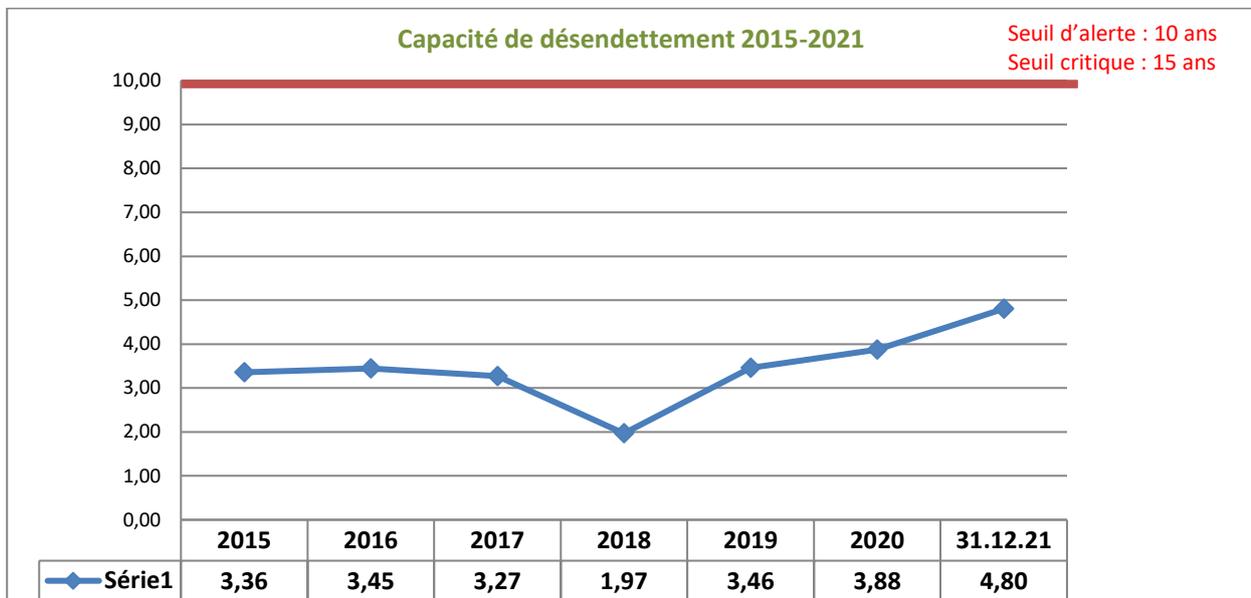
Evolution 2015-2021 du poids de la dette par habitants



La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute.

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Cette capacité est considérée comme bonne en dessous de 3 ans, moyen de 5 à 7 ans et critique au-dessus de 10 ans.

Le délai de désendettement affiche un indice de 4,80 années en 2021 (3,88 en 2020).



RRF et CAF brute 2018 comprenant une recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.

Pour la commune, ce ratio est relativement stable entre 3 et 4 ans. Cet indicateur est bon et permet d'envisager une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement d'un programme pluriannuel d'investissement tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité. La structure de la dette (durée de vie moyenne inférieure à 5 ans) se traduit par une charge importante de remboursement du capital, ce qui impacte l'épargne nette mais permet un désendettement rapide.

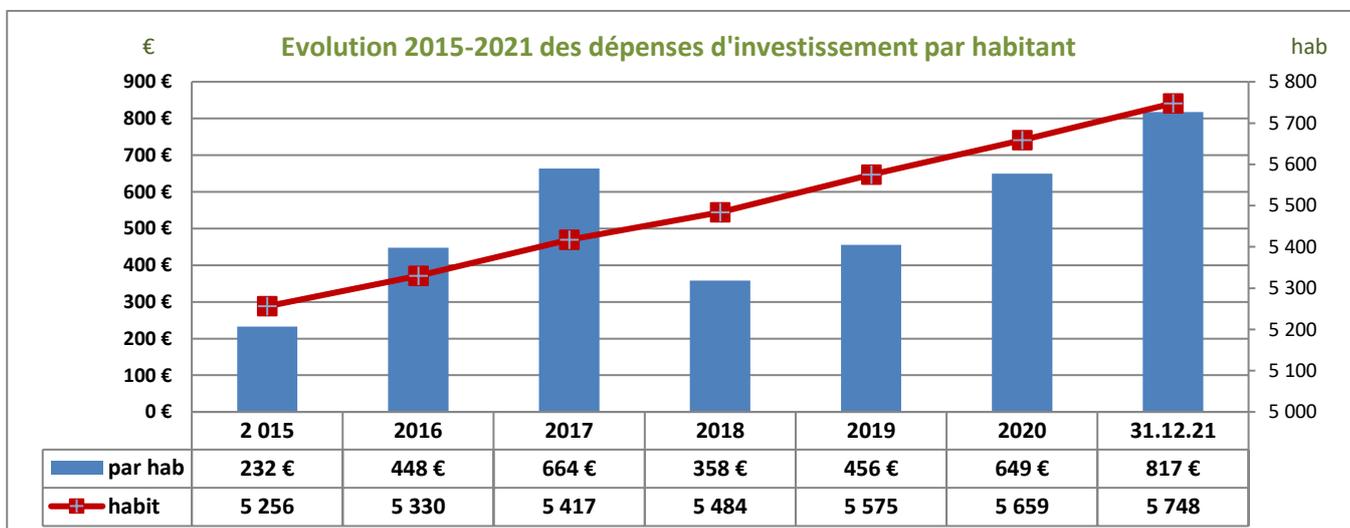
B. L'analyse de la section d'investissement

■ L'analyse des dépenses d'investissement

Pour la commune, entre 2015 et 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 25,3 M€. En 2021, cela représente une moyenne de 890 € par habitant contre 486 € par habitant pour la moyenne de la strate. Dont 20 M€ d'équipement entre 2015 et 2021. En 2021, la dépense d'équipement a été de 4,7 M€ soit 817€/habitant.

Estimation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dép. invest €	2 174 399	2 906 775	4 316 047	2 635 387	3 228 453	4 338 830	5 789 728
Dép. d'équipt	1 222 017	2 386 777	3 595 286	1 961 492	2 539 665	3 673 559	4 698 643



▪ L'analyse des recettes d'investissement

Des recettes fluctuantes liées aux dépenses d'investissement réalisées mais avec un décalage :

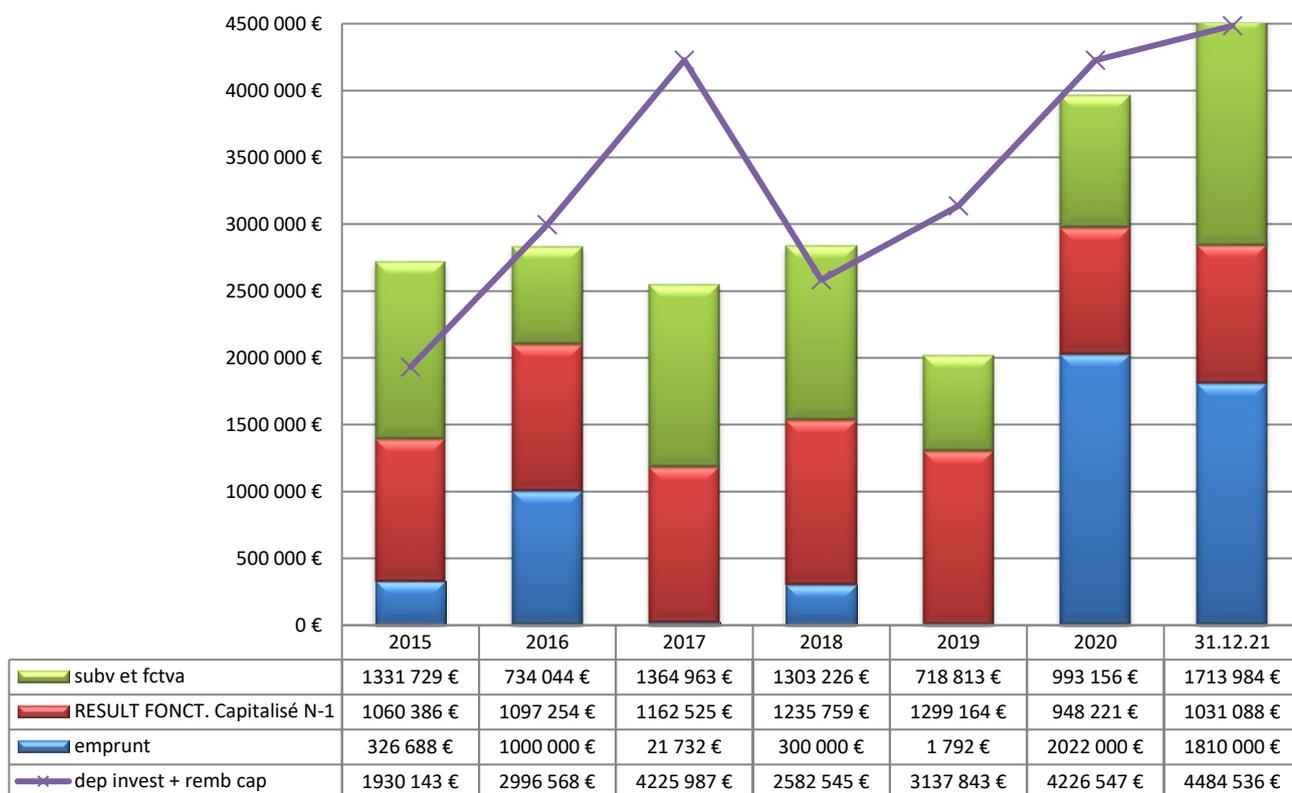
- Le FCTVA représente 12,20%. La moyenne se situe à 12%.
- Les subventions représentent 11,24%. La moyenne se situe à 11%.

Une part importante des moyens de financement sur la période 2014-2021 : 33,22% (autofinancement) et 17,33% (emprunt). 4 M€ empruntés sur la période 2014-2021. Sur cette même période : 4,77 M€ de remboursement du capital et 954 082 € de remboursement des intérêts. Un excédent de fonctionnement de 1,3M€ en 2020. Une moyenne sur la période de 34,58 % d'autofinancement, la moyenne des collectivités se situant autour des 30 %.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recette. invest €	3 218 850	3 239 522	2 939 486	4 135 000	2 246 000	4 347 000	4 773 255
Subventions	684 000	449 000	868 000	557 000	332 000	603 000	1 162 451
FCTVA	512 000	176 000	336 000	554 000	222 000	349 000	551 533
TA					165 000	170 000	214 012
Emprunt	327 000	1 000 000	22 000	310 000	0	2 022 000	1 810 000

En 2020, les ressources d'investissement représentent 767 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant est de 451 euros.

Evolution 2015-2021 du financement des dépenses d'investissement



III - LES ORIENTATIONS 2022

A. Les axes d'action 2022 de la commune

L'exécution du budget de l'année 2021 et les orientations pour le budget 2022, confirment la volonté de la municipalité :

- D'améliorer la vie au quotidien des Chevrolins en valorisant leur cadre de vie,
- Affirmer un service public fort, toujours plus proche des citoyens à l'écoute des besoins,
- De valoriser l'image de La Chevrolière et d'en accroître le rayonnement par une ambition culturelle, sportive, associative, économique (soutien au commerce de proximité) et sociale renouvelée,
- De maîtriser l'ensemble des coûts de fonctionnement afin d'avoir les marges de manœuvre nécessaires au financement d'opérations et d'équipements structurants cruciaux pour La Chevrolière,
- Construire une commune adaptée au changement climatique avec la mise en œuvre de l'agenda 21 Horizon 2030 : préserver les espaces naturels et agricoles, reconquérir la biodiversité tout en soutenant la production de logements pour tous et en luttant contre l'artificialisation des sols, reconquérir les friches, développer les modes de déplacements doux, développer l'utilisation des transports en commun, préserver l'environnement et la biodiversité, agir pour la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables, agir pour la santé environnementale, promouvoir le développement d'une alimentation saine et durable. Enfin, concernant son patrimoine bâti, la commune poursuit les travaux de performances énergétiques,
- Pour faire face à la crise sanitaire, maîtriser nos dépenses afférentes et maintenir l'investissement public pour soutenir l'activité économique et les emplois.

Ce contexte de crise sanitaire et économique, la raréfaction des ressources financières exigeront donc une gestion municipale toujours plus rigoureuse des deniers publics. En 2022, compte tenu de la progression démographique, de l'évolution inhérente des services à la population et de certaines décisions gouvernementales, les dépenses de fonctionnement devraient croître, malgré l'effort continu de maîtrise des charges.

Les recettes devraient progresser du fait de la dynamique fiscale en place. Et la croissance des dépenses de fonctionnement devra être stabilisée pour maintenir une capacité d'autofinancement suffisante afin de permettre un financement de nos dépenses d'équipement à venir sur 2022.

B. Hypothèse sur les recettes de fonctionnement

- **Les dotations d'état : DSR, DGF DNP...**

Entre 2014 et 2021, la perte de la DGF représente 1 796 732 euros.

Pour la commune, les dotations d'Etat, représente 21,36% des recettes réelles de fonctionnement. Cette recette est de 1,28M€ en 2021.

Pour 2022, l'hypothèse d'une stabilité de cette recette par rapport à 2021 est retenue.

- **Une stabilité des produits provenant de la fiscalité reversée par l'intercommunalité.**

Pour la commune, cela représente 18,06 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette recette est de 1,10 M€ en 2021. Pas de transfert de compétence prévu en 2022. L'attribution de compensation restera stable en 2022.

- **Une légère baisse de la Dotation de solidarité communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal - FPIC**

Après une hausse constante jusqu'en 2016 pour atteindre 121 762 €. En 2021 le FPIC se stabilise à hauteur de 129 245 €.

Pour 2022, l'hypothèse d'une baisse de cette recette de 50%.

- **Recettes fiscales directes dynamiques :**

L'évolution physique des bases fiscales est dynamique. Sans évolution des taux, le produit fiscal a évolué en moyenne de +4,53 % par an entre 2014 et 2020.

Pour 2022, l'impact de la production de logement neuf sur la commune devrait faire encore évoluer positivement les bases fiscales. Cependant, l'impact de la suppression de la TH appelle à la prudence puisque la base fiscale a nettement diminué, ce qui réduit l'impact de la dynamique des bases.

Pour compenser en partie cette baisse de dynamisme des bases fiscales, les taux vont évoluer de 6%.

- **Evolution des droits de mutation.**

Concernant les droits de mutations, ils sont très sensibles au marché immobilier. Après une forte progression en 2017-2018-2019, une légère baisse est constatée en 2020 mais la recette reste élevée (impact de la délivrance des ADS sur les deux ZAC). Pour la commune, cette recette est de 297 452€ en 2021.

Pour 2022, une recette sensiblement inférieure à 2021 est attendue.

- **Evolution des produits de service.**

Pour la commune, cela représente 12% des recettes réelles de fonctionnement.

Cette recette était en forte progression entre 2017 et 2019, avec 0,68 M€ en 2018 (+10,86%) et 0,71 M€ en 2019 (+5,17%). Elle traduisait l'augmentation de la population sur la commune de La Chevrolière et par là même l'augmentation de la fréquentation des services à la population (Restaurant scolaire, services enfance et petite enfance, école de musique, médiathèque ...). Pour 2020, la crise sanitaire a eu un impact négatif sur cette recette qui est estimée en 2020 à 551 439 € (soit -166 452€ par rapport à 2019). Mais en 2021, la tendance à la hausse est relancée (724 153€ soit + 31.32%).

Pour 2022, la municipalité fait le choix d'augmenter les tarifs de 5% pour maintenir ce niveau de recette.

- **Les autres produits.**

La CAF continue d'accompagner notre politique en direction des familles.

En forte hausse en 2019 et 2020 (300 922€), elle est de 259 900€ en 2021.

Pour 2022, une recette devrait augmenter pour accompagner le passage du multi-accueil de 16 à 30 places.

Après 11 ans de stabilité, le choix de faire évoluer les taux d'imposition de + 6% pour 2022 est la traduction d'une stratégie fiscale pragmatique.

Malgré la diminution des dotations de l'Etat engagée depuis 2014, la municipalité s'était systématiquement refusée durant ces 11 dernières années à faire le « choix de la facilité » qui aurait consisté à absorber l'intégralité ou même la majorité de la diminution des dotations de l'Etat par le biais de hausses de la fiscalité des ménages due par les contribuables Chevrolins.

En 2022, il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver une hausse des taux d'imposition de 6% par rapport à 2021 pour compenser partiellement :

- La diminution de la dynamique des bases liées à la suppression de la Taxe d'habitation
- Et le risque de perte du FPIC (-65 000€)

C. Hypothèse sur les dépenses de fonctionnement

Le budget 2022 verra la poursuite d'une dynamique de gestion rigoureuse qui paraît indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir l'économie dans les années qui viennent. Toutefois, il verra également une adaptation de nos services à l'évolution de notre commune (+ 3,82% de moyenne par an depuis 2014) et son patrimoine (Pôle enfance...) qui impacte le besoin de service public.

En 2022, la commune devra rester vigilante face à la crise sanitaire et ses impacts (pénurie de matériaux, augmentation des prix des matériaux...) tout en continuant d'assurer l'entretien des bâtiments communaux.

Elle poursuivra également ses efforts pour le maintien de services de qualité auprès de la population :

- **le renforcement de l'offre de services en direction des familles** (petite enfance, enfance et vie scolaire). Développement et optimisation de l'offre à travers le programme d'actions qui découle du projet éducatif local « Ma ville, ma famille ».
 - ✓ Evolution du multi-accueil qui passera de 16 berceaux à 20 en janvier 2022 puis 30 en septembre 2022.
 - ✓ Lancement d'une étude sur l'extension de l'école Béranger
 - ✓ Lancement d'une étude sur l'extension du restaurant scolaire.
 - ✓ Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) autour de la parentalité et du handicap.
 - ✓ Pour la jeunesse, ouverture d'un espace pour l'accueil de l'association l'outil en main.
- **la participation active de la commune lors d'animations culturelles diverses** : la fête des pêcheurs, les Rives en fête, le printemps des poètes et la saison culturelle au Grand Lieu. Poursuite du partenariat sur la mise en réseau de nos équipements culturels, reconnus comme pôle culturel structurant du territoire.
- **le soutien à la vie associative (culturelle, sportive et sociale)** : maintenance des équipements culturels et sportifs, mise à disposition des équipements municipaux, subventions, aides logistiques et techniques.
 - ✓ Entretien des équipements culturels et sportifs (Grand Lieu, complexe sportif),
 - ✓ Démarche de labellisation Ville active et sportive
 - ✓ Création d'un équipement sportif de plein air

- **Construire une commune adaptée au changement climatique avec la mise en œuvre de l'agenda 21 Horizon 2030.**
- **Création de deux cellules commerciales au 10 Grand Rue.**
- **Lancement des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise**
- **L'amélioration du cadre de vie :**
 - ✓ Suite au diagnostic voirie mis en œuvre en 2018, le plan d'actions sera poursuivi en 2022 concernant la réfection et la maintenance de la voirie,
 - ✓ L'effacement des réseaux rue du stade avant la requalification de la rue en 2023.
 - ✓ Renouvellement de la signalétique, curage de fossés, sécurité des liaisons et des voiries,
 - ✓ Réception des travaux de réhabilitation du village de Passay.

Les hypothèses pour 2022 :

- **Stabiliser les charges de personnel (012) :**

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années se poursuivra en 2022 (audit, réorganisation, mutualisation des services, etc.). Il est prévu l'augmentation d'effectifs suivant : 4 postes au Multi-accueil pour accompagner le passage de 16 berceaux à 30 en septembre 2022. Cette charge sera compensée par une réduction du contrat de fourniture de place auprès de la crèche Armor (011) et par une augmentation des recettes de fonctionnement de la CAF.

Pour 2022, l'évolution prendra en compte :

- L'augmentation du temps de travail des agents (1607 heures annuelles)
- La stabilisation du point d'indice,
- L'augmentation annuelle du SMIC,
- Le glissement vieillesse technicité,
- L'augmentation de la CSG, qui devrait être en partie compensée mais les modalités ne sont pas encore connues,
- L'augmentation en lien avec le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR),
- L'augmentation découlant de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA),
- Les annonces gouvernementales sur les primes de contrats courts,
- L'accroissement de la population qui engendre une extension des services du pôle familles. Cela nécessite d'ajuster les effectifs en fonction pour notamment répondre au taux d'encadrement.

L'objectif 2022 : Dans un contexte d'augmentation de la fréquentation des services : le pôle enfance (Multi-accueil, Accueil périscolaire, ALSH, restaurant scolaire...), la médiathèque ...il faudra poursuivre la maîtrise des charges de personnel tout en faisant évoluer l'organisation afin de l'adapter au mieux aux besoins de notre commune qui ne cessent d'évoluer et de grandir (5 663 hab. en 2021 contre 5 035 en 2011). La recherche d'une mutualisation avec l'organisation de groupements de commandes devrait permettre d'atteindre cet objectif. Enfin, pour la municipalité, cette rationalisation de la dépense communale en matière de ressources humaines ne doit pas se réaliser au détriment des agents municipaux et de la qualité du service public. Aussi, ces derniers ont pu bénéficier notamment :

- *du maintien de l'effort réalisé en matière de formation et de professionnalisation des agents,*
- *du maintien des démarches visant à l'«amélioration de la qualité de vie au travail » et en matière d'hygiène et sécurité.*

Conscient que le maintien d'un dialogue social de qualité est indispensable aux réorganisations en cours et permettra d'accompagner au mieux les mutations à venir.

- **Stabiliser les charges à caractère général (011)**

En 2021, elles représentaient 1,81 millions d'euros.

Elles regroupent : les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergie...

C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.

La poursuite de la politique de mutualisation et de rationalisation des achats constituera de nouveau une priorité en 2022.

L'objectif 2022 : Dans un contexte continu d'amélioration des services, la création du multi-accueil à 30 places devrait permettre de ne pas reconduire le marché de fourniture de places de crèche. Cela représentera une économie de 93 600€/an.

Alors que la commune se *développe*, une maîtrise de ce poste budgétaire sera recherchée malgré une hausse du coût de l'énergie, des denrées alimentaires et de fréquentation des services.

- **Stabiliser les autres charges de gestion courante (65)**

En 2021, elles représentaient 0,45 millions d'euros.

Ce chapitre intègre entre autres les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS.

L'objectif 2022 : *Maintenir le degré de maîtrise de ce poste de dépenses afin de préserver le niveau de son soutien au tissu associatif et au CCAS.*

- **Stabiliser les charges financières (66)**

En constante diminution depuis 2017, en raison du principe même du remboursement des emprunts. En 2021, elles s'élèvent à 90 427 €.

L'objectif 2022 : *Etant donné les emprunts réalisés en 2021, le niveau de charges financières va augmenter.*

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

Cette rigueur se fait dans le souci constant de moderniser et d'améliorer l'offre de services rendus à la population. Mais également, dans l'esprit de poursuivre notre soutien au tissu associatif et au CCAS.

D. Hypothèse des dépenses et recettes d'investissement 2022.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2022 s'inscrivent dans la stricte continuité des deux budgets primitifs précédents (2020 et 2021). Ces objectifs seront les suivants :

- Le maintien d'un niveau d'investissement, pour accompagner l'évolution de la commune.
- La maîtrise de la solvabilité financière de la commune, dans un contexte de forte baisse des concours financiers de l'État.
- Une augmentation des taux d'imposition pour 2022, traduction d'une stratégie fiscale pragmatique.

Les hypothèses de dépenses d'investissement ci-dessous restent soumises aux conditions d'avancement réel des opérations. Ainsi, une partie des dépenses qui sera réalisée en 2022 proviendra des dépenses engagées en 2021 dont le paiement interviendra en 2022.

L'exécution du budget de l'année 2021 et les orientations pour le budget 2022 confirment la volonté de la municipalité d'insuffler une dynamique communale en matière d'investissement dans les domaines suivants :

Urbanisme et aménagement du territoire : Lotissement Michellerie - étude d'impact Restauration de mares Schéma directeur Eaux pluviales	Sport/Complexe sportif : Travaux et équipements divers, mise aux normes Travaux d'installation d'un parcours santé
Amélioration du cadre de vie, des villages et des hameaux : Travaux d'effacement des réseaux rue du Stade Renouvellement de la signalétique, curage de fossés Réhabilitation de voiries Aménagements de sécurité, campagne de signalisation et déplacements doux Poursuite du PAVE	Amélioration de la vie scolaire : Travaux divers dans les écoles : Fin des travaux de toiture à l'école Béranger, ADAP... Acquisition de matériels pour les deux écoles Etude extension du restaurant scolaire Etude extension de l'école Béranger Remplacement Chaufferie du restaurant scolaire
Patrimoine : Travaux de réhabilitation de la toiture de l'Eglise Poursuite des travaux d'ADAP Travaux de réhabilitation du Bâtiment 10 Grand Rue : Création de deux cellules commerciales	Petite enfance, enfance et jeunesse : Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire Réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'accueil du Fabulieu (LAEP) Réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'accueil de l'outil en main

▪ Les dépenses d'investissement

Concernant les opérations gérées par autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP), l'engagement de la commune, en 2022, pour les projets structurant se détaillerait comme suit :

- Extension -Réhabilitation Pôle enfance :

Montant global de l'AP pour la période 2018/2022	2 575 500 €
CP 2018	630 €
CP 2019	181 560 €
CP 2020	747 905 €
CP 2021	1 623 255 €
CP 2022	22 150 €

- Requalification du village de Passay :

Montant global de l'AP pour la période 2020/2021	2 210 485 €
CP 2020	400 000 €
CP 2021	1 810 485 €
CP 2022	A prévoir

- Réhabilitation de la Toiture de l'Eglise :

Montant global de l'AP pour la période 2022/2025	892 870 €
CP 2021	34 310 €
CP 2022	310 940 €
CP 2023	259 340 €
CP 2024	159 740 €
CP 2025	128 540 €

Le montant prévisionnelles des dépenses réelles d'investissements pour 2022 s'élèvera à environ : 4 700 000€ dont 3 700 000€ de nouveaux crédits (nouveaux projets).

POSTE DE DEPENSES	MONTANT
TERRAINS - 2111-2112-2113-2115-2116-2128 - 2138	285 200,00 €
Provisions acquisitions foncières	220 000,00 €
Provision plantations diverses nouveaux espaces	8 000,00 €
Création de haies	4 000,00 €
Diagnostic des mares, restauration des mares, consolidation des berges	12 000,00 €
Autres agencements et aménagements	41 200,00 €
BATIMENTS – 2131-2151-2152-2153	409 035,00 €
Travaux Maintenance Bâtiment : écoles, CTM, complexe sportif, maison Montfort	236 035,00 €
Travaux Maintenance Voirie-réseaux : entretien, marquage, signalisation, sécurisation, busage...	173 000,00 €
MATERIELS - 21568-21578-2158-2161-2181-2182-2183-2188-	325 260,00 €
Matériel et outillages : bâtiments, voiries, espaces verts (robot de tonte...)	53 000,00 €
Remplacement véhicules : CTM, micro-chargeur en renouvellement du manitou	66 000,00 €
Postes et matériels informatiques pour les différents services	35 100,00 €
Achat de matériel - mobilier urbain, matériel pour les manifestations, WC Passay...	146 160,00 €
Equipement sportif de plein air	25 000,00 €
MOBILIERS - 2184	27 950,00 €
Mobilier - Hôtel de ville	2 000,00 €
Mobilier urbain et signalisation, clôtures	3 000,00 €
Mobilier - Restaurant scolaire	22 950,00 €
ETUDES - 202-2031-2051	116 000,00 €
Etude diagnostic : amiante enrobé	10 000,00 €
Schéma directeur eaux pluviales	60 000,00 €
Etude d'impact Michellerie	31 000,00 €
Etude hydraulique eaux Pluviales	10 000,00 €
TRAVAUX BATIMENTS ET DIVERS - 2313 -	945 000,00 €
Extension école Béranger	275 000,00 €
Réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'accueil de L'outil en main	60 000,00 €
Réhabilitation de la toiture de l'église	250 000,00 €
Réhabilitation Grange de Tréjet	60 000,00 €
Chaufferie restaurant scolaire	145 000,00 €
Extension du restaurant scolaire	85 000,00 €
Travaux de maintenance des bâtiments	45 000,00 €
Voiries - 2315 - 2312	241 400,00 €
Création d'une Aire de Camping-Car	25 000,00 €
Création d'un nouveau cheminement à la Landaiserie	25 000,00 €
Réhabilitation de la rue du stade	176 500,00 €
Eclairage des Aubettes ou voies dans les villages	15 000,00 €
RESEAUX - 204	142 000,00 €
Extension des réseaux - Rue du stade	
Dont - AGENDA 21 – Horizon 2030	122 485,00 €

- **Les mobilités** : accompagner une politique volontariste pour le développement des modes doux (schémas directeur...)
- **La gestion du cycle de l'eau** : Un investissement pour la préservation des milieux aquatiques et la restauration des mares et pour l'amélioration et la réhabilitation des réseaux d'eau potable.
- **La nature et biodiversité** : Un investissement pour la reconquête des friches et l'opération 1 arbre, 1 naissances.
- **La stratégie foncière** : Pour assurer un développement sobre, maîtrisé et cohérent du territoire communal, il est nécessaire d'anticiper et de reconstituer des réserves foncières, pour maîtriser le foncier et les coûts d'acquisition, dans un contexte de raréfaction du foncier et de besoin de préserver les ressources naturelles et agricoles.
- **La fabrique d'une commune solidaire** : un soutien à l'émergence d'équipement de proximité abritant des tiers lieux : Le fabulieu et l'outil en main.
- **La culture et les sports** : Le maintien d'un investissement constant pour les équipements culturels et sportifs.
- **L'entretien durable de notre patrimoine bâti** : Des investissements comme levier de la transition énergétique et de la réduction de l'empreinte écologique de notre collectivité, à travers la maintenance/rénovation de nos bâtiments et la mise en œuvre du décret tertiaire, les moyens de fonctionnement.

▪ Les recettes prévisionnelles d'investissement

Le financement de ces opérations d'investissement pourrait être assuré de la façon suivante :

- **Fonds de compensation de la TVA.**

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA (FCTVA) avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses. Le taux appliqué varie chaque année. Pour 2021, il est de 16,404 % et le budget 2022 sera établi en prenant le même taux que pour 2021, qui sera donc appliqué aux dépenses d'équipement payées en 2021.

Hypothèse 2022 : On prévoit une augmentation du FCTVA en 2022 du fait des travaux menés en 2021 (Salle des raquettes, pôle enfance et les travaux de Passay...).

- **TLE et Taxe d'aménagement.**

Hypothèse 2022 : un maintien du taux de la taxe d'aménagement à 5%

TA 2019 (4%) : 164 851 €, TA 2020 (4%) : 170 000 €, TA 2021 (5%) : 214 000€

- **Subventions.**

Les subventions 2022 correspondent aux subventions attendues pour les projets en cours.

- **Emprunt :**

Un recours théorique à l'emprunt prévu à ce stade en 2022.

Des ventes foncières sur 2022 devraient générer des recettes exceptionnelles.

Sur les deux mandats, la municipalité a inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de cofinancements, notamment par le biais du développement des partenariats pour le financement des différents projets.

Dans un contexte budgétaire contraint pour les différents cofinanceurs, la commune considère la recherche active de cofinancements et surtout leur diversification (fonds européens, etc.) comme une priorité sur la mandature.

IV- CONCLUSION

Le contexte de crise sanitaire et de crise économique appelle à la prudence. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre à la municipalité de maintenir l'effort d'autofinancement de ces investissements, par le virement de la section de fonctionnement à 1 M€, tout en maîtrisant le poids de la dette et de la fiscalité.

Cette rigueur se fait dans le souci constant de moderniser et d'améliorer l'offre de services rendus à la population. Et dans l'esprit de poursuivre notre soutien au tissu associatif et au CCAS.

Ainsi, en dépit d'un climat morose et d'un contexte budgétaire très contraint, la politique de la municipalité est de maintenir son effort d'investissements afin d'améliorer la qualité des services publics offerts aux Chevrolins (petite enfance, enfance, jeunesse, routes, bâtiments, équipements...) et de préserver la qualité de leur cadre de vie.

La Commune a ainsi été en 2021 **au cœur de la relance économique, écologique et sociale**. Grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et à la baisse de son endettement, engagées depuis plusieurs années, elle dispose de capacités financières et d'emprunt qui lui permettent aujourd'hui d'absorber les tensions induites par la crise sanitaire. Elles lui permettent surtout d'amplifier la transition écologique dans ses politiques municipales, et de mobiliser les investissements nécessaires au soutien à l'activité ; tout en garantissant demain la cohésion sociale.

Dans ce contexte inédit, au cœur de la crise et de la relance, la commune de La Chevrolière fixe ses priorités :

- **en faveur de l'investissement** pour soutenir la relance économique et préparer l'avenir du territoire communal : livraison de la requalification du village de Passay. Lancement des travaux pour la création de deux cellules commerciales et pour la création d'un LAEP : le Fabulieu. Enfin, lancement d'études pour faire émerger d'autres équipements.
- **En faveur de la revitalisation du centre bourg** avec le lancement d'opérations de revitalisation de territoire (ORT). Cette démarche répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants de la commune et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire communal.
- **En faveur de l'accélération de la transition écologique pour en faire un objectif commun** à l'ensemble des politiques publiques que la municipalité conduit dans le cadre de l'Agenda 2021-ODD 2030, reconquête des friches, mobilités, énergies, rénovation énergétique des bâtiments, économie circulaire et circuits courts, eau, lutte contre l'artificialisation des sols... dans ces nombreux domaines.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2022, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives au cours de l'exercice 2022.

BUDGET ANNEXE ZAC

I. CONTEXTE GENERAL

Les opérations relatives aux aménagements de zone étant caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers éventuels de telles opérations, notamment quand elles ne sont pas concédées. Ainsi, l'application des droits à déduction et la déclaration de TVA distincte seront facilitées.

La municipalité a donc souhaité regrouper l'ensemble des opérations de type ZAC au sein d'un seul budget annexe « ZAC ». Ce budget a été créé au Conseil municipal du 14 décembre 2017.

Les dépenses :

- Les acquisitions de terrains,
- Les dépenses relatives à la déconstruction de l'ancienne laiterie.

Les recettes :

- les cessions de terrains,
- le remboursement, par l'aménageur, des dépenses de déconstruction de l'ancienne laiterie
- éventuellement de la participation de l'aménageur à la réalisation d'équipements.

Il faut noter que les opérations comptables de la ZAC de la Laiterie ayant, dans le début de l'opération, été inscrites dans le budget principal de la commune, un jeu d'écritures comptables entre le budget principal et le budget des ZAC sera réalisé.

En 2020,

- Les recettes s'élèvent à 65 238,12€, correspondant à la cession des parcelles de la tranche n°4
- Aucune dépense n'a été effectuée.

En 2021, les dépenses s'élèvent à 120 015,37 €, correspondant à :

- La compensation foncière pour l'acquisition de la parcelle de la résidence des jeunes actifs pour 120 000€.
- Des frais de copie d'acte sur cessions de terrains de la tranche n°4 pour 15€
- Un reliquat de TVA 2020 en faveur des impôts pour 0,35€.

Aucune recette n'a été perçue.

En 2022, il n'y a pas de transactions envisagées.

V- LEXIQUE

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : Epargne de gestion – charges d'intérêts de la dette. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an, contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le

*Délibération télétransmise en Préfecture
Délibération publiée en Mairie*



Le Maire,

Johann BOBLIN